

Commandement aux fins de saisie vente

Par karyne63, le 07/07/2009 à 11:05

Bonjour,

En 99 je me suis portée caution pour mon ami de l'époque (dont je me suis séparé depuis) pour un prêt afin d'acheter une voiture. Et depuis lui avait disparu de la circulation est en 2004 sa banque ma retrouvé et depuis me harcèle de courrier pour que je paie son crédit. J'ai du faire un dossier de surrendettement car à l'époque j'avais un travail très peu payer et je ne pouvait pas payer son crédit. Mais là je suis sans emploi. Il y a un mois j'ai envoyé un courrier à la banque qui me demande cet argent en leur donnant l'adresse actuelle de mon ex (car lui est solvable vu qu'il est sous directeur de magasin) mais malgré tous hier j'ai trouvé un papier dans ma boite au lettre me demandant d'aller récupérer un commandement aux fins de saisie vente chez un huissier. Quels sont les recours? De plus les meubles qui sont chez moi ne m'appartiennent pas. Le nom des factures seront-ils pris en compte?

Je vous remercie par avance.

Par Solaris, le 07/07/2009 à 20:31

Bonjour,

Dans mesure où c'est un commandement aux fins de saisie vente, l'huissier dispose d'un titre exécutoire.

Concernant les meubles saisissables, si le logement est à votre nom, il faudra des justificatifs (facture notamment) pour justifier de la propriété.

Essayez de trouver des accords pour éviter les mesures d'exécutions forcées.